



Relevé de décisions

Commission Départementale Sportive et Règlementaire

PV N° 11
15 Janvier 2025

Examen des Évocations – Participation de joueurs en état de suspension

Dossier n° 44

Match n° 29893263 Gj de Goulaine 1 / St-Brevin Ac 1 U17 D1 Masculin Accès Ligue B du 04.01.2025

La Commission décide de :

- Donner match perdu par pénalité sur le score de 0 but à 3 à l'équipe 1 du club de St-Brevin Ac pour en reporter le bénéfice à l'équipe 1 du club de Gj de Goulaine suivant les articles 187-2 et 226 alinéa 4 des règlements généraux
- Mettre le droit d'évocation de 110 € à la charge du club de St-Brevin Ac

Dossier n° 45

Match n° 30072815 Nantes Fc Fortil 1 / Indret Naval Entreprise D3 Masculin groupe A du 06.01.2025

La Commission décide de :

- Donner match perdu par pénalité sur le score de 0 but à 3 à l'équipe 1 du club de Nantes Fc Fortil pour en reporter le bénéfice à l'équipe 1 du club de Indret Naval suivant les articles 187-2 et 226 alinéa 4 des règlements généraux
- Mettre le droit d'évocation de 110 € à la charge du club de Nantes Fc Fortil

Étude du dossier

Dossier n° 46

Match n° 30092377 St-Philbert de Grandlieu 2 / St-Hilaire de Clisson F. 1 Coupe U18 Jean Olivier du 11.01.2025

La Commission décide :

- Donner match perdu par pénalité sur le score de 0 but à 3 à l'équipe 2 du club de St-Philbert de Grandlieu pour en reporter le bénéfice à l'équipe 1 du club de St-Hilaire de Clisson F.
- Que les frais de constitution du dossier, s'élevant à 55 €, soit mis à la charge du club de St-Philbert de Grandlieu
- D'amender l'équipe de St-Philbert de Grandlieu de 55 € équivalent au montant des frais de constitution de dossier